ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Votation cantonale sur le RER neuchâtelois

Après le NON au RER – TransRUN, la priorité est au retour de la cohésion cantonale

Au terme d'une campagne intense et animée, le peuple neuchâtelois a finalement rejeté le projet de RER – TransRUN par une très courte majorité s'élevant à 50,29%. Le Conseil d'Etat prend acte de ce résultat. Il constate que, dans l'immédiat, ce refus laisse le canton sans solution pour l'amélioration de ses transports publics. A court terme, son souci est de rétablir la cohésion d'un canton divisé par un scrutin, dont les conséquences devront encore être évaluées. Le taux de participation pour cette votation cantonale s'est élevé à 51,5%.

Le 23 septembre 2012, en disant un faible NON au RER – TransRUN à 50,29%, les Neuchâteloises et Neuchâtelois ont pris une décision importante. Leur refus, même très serré du projet, montre qu'ils n'ont pas été convaincus par ses qualités, ni par la nécessité de le réaliser. Par ailleurs, ils ont certainement douté de la capacité du canton à le porter financièrement. En tout cas, ils ont préféré le statu quo à l'audace, au terme d'une campagne très disputée.

Le Conseil d'Etat prend acte de la volonté du souverain. Il se réjouit que le débat ait eu lieu, de manière intense, même si le résultat final ne correspond pas aux espoirs qu'il avait mis dans la transformation du réseau ferroviaire neuchâtelois. Aujourd'hui, après s'être engagé fortement pour le RER, le Conseil d'Etat a le devoir de trouver de nouvelles solutions pour assurer la cohésion et le développement du canton.

Dans l'immédiat, le Conseil d'Etat entend faire un bilan de la situation ouverte par le non du 23 septembre. Cette évaluation doit comprendre l'analyse fine des résultats, ainsi que la recherche d'éventuelles solutions permettant de résoudre les problèmes de transports publics, sachant que le RER – TransRUN n'est plus d'actualité et que le non sorti des urnes ne laisse aux CFF que le devoir d'assainir le réseau existant.

Dans tous les cas, le Conseil d'Etat entend mettre au premier plan le rétablissement de la cohésion cantonale. Conscient que deux camps se sont affrontés durant la campagne, l'un tourné vers l'avenir, l'autre privilégiant le statu quo, il souhaite s'engager sur tous les dossiers pour que soit trouvée une voie moyenne, qui garantisse le développement de la région dans le contexte actuel.

Autrement dit, le non au RER ne simplifie pas la définition du destin cantonal, mais ouvre une période délicate, où les collectivités publiques auront besoin de tous les citoyens pour définir ensemble de nouveaux consensus et, surtout, de nouveaux projets.

Pour de plus amples renseignements:
Philippe Gnaegi, président du Conseil d'Etat, tél. 032 889 69 00.
Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.
Neuchâtel, le 23 septembre 2012

CH-2001 NEUCHÂTEL CHÂTEAU
TÉL. 032 889 40 39 FAX 032 889 60 07 COURRIEL: CORINNE.TSCHANZ@NE.CH